



Champlost

## COMMUNE DE CHAMPLOST

### PROCES-VERBAL du Conseil Municipal du 12 avril 2024

**Présents** : QUÉRET Jean-Louis, Maire, SEILLIÉBERT Christophe, BOCAT-MONNET Christiane, GARAULT Jean-Claude (Adjoints), BÉGLIA Gérard, CHICON Pierre, COMPERAT Jean-Raymond, LEMEITER Nathalie, MAIO Max, PREVOST Yvette, ZIELINSKI Arnaud.

**Absent ayant donné pouvoir** :

BÉGLIA Gérard donne pouvoir à SEILLIÉBERT Christophe

**Absente non excusée** : MUGUET Anne-Magali

**Secrétaire de séance** : BOCAT-MONNET Christiane

Les conseillers n'ayant aucune observation à apporter au dernier compte-rendu, ils signent le registre des délibérations.

#### ORDRE DU JOUR

##### 2024/009 Vote du Compte de Gestion 2023 du budget Commune :

M. le Maire expose et commente le Compte de Gestion dressé par le Percepteur, visé par le Trésorier Payeur général. Les membres du Conseil Municipal déclarent que le Compte de Gestion n'appelle aucune observation ni réserve de leur part.

**Le Conseil vote, à l'unanimité POUR (11 voix).**

##### 2024/010 Vote du Compte Administratif 2023 du budget Commune :

M. le Maire expose et commente le Compte Administratif du budget de la commune.

M. le Maire n'est pas autorisé à prendre part au vote et désigne Mme BOCAT-MONNET Christiane présidente pour le vote du Compte Administratif 2023.

Après avoir pris connaissance du détail des dépenses et des recettes réalisées, de l'état de l'actif et du passif :

Recettes de fonctionnement : 817 606,92€

Dépenses de fonctionnement : 667 030,41€

Résultat incluant résultat antérieur reporté : 289 216,33€

Recettes d'investissement : 52 677,45€

Dépenses d'investissement : 170 553,87€

Résultat incluant résultat antérieur reporté : - 82 014,17€

**Le Conseil vote, hors la présence du Maire, à l'unanimité POUR (10 voix).**

##### 2024/011 Affectation du résultat du budget Commune :

Après avoir entendu le Compte Administratif de l'exercice 2023, ce jour,

Considérant que les écritures sont conformes,

Statuant sur l'affectation du résultat de l'exercice 2023,

- un excédent de fonctionnement de 289 216,33€

- un déficit d'investissement de 82 014,17€

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'affecter le résultat cumulé comme suit :

- Prendre 207 202,16€ en section de fonctionnement au c/002

- Prendre - 82 014,17€ en section d'investissement au c/001

- Affecter 82 014,17€ au c/1068

**Le Conseil vote, à l'unanimité POUR (11 voix).**

##### 2024/012 Vote des taux d'imposition communaux :

M. le Maire rappelle que depuis 2023, les collectivités retrouvent leur pouvoir de taux concernant la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux non affectés à l'habitation (THS).

Pour rappel, en 2020, dans le cadre de la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales et de la mise en place du nouveau schéma de financement des collectivités locales, le taux de TH a été gelé au niveau 2019.

Les règles de liaisons des taux ont été modifiées, le taux de foncier bâti est devenu le taux pivot. Il indique que le budget ainsi que tous les comptes de la commune ont été préparés par la commission des finances.

Cette dernière a décidé de ne pas augmenter les taux d'imposition communaux soient :

Taxe foncière (bâti) :	40,09%
Taxe foncière (non bâti) :	49,72%
Taxe habitation :	19,24%
CFE :	20,00%

**Le Conseil vote, à l'unanimité POUR (11 voix).**

**2024/013 Vote du budget primitif commune 2024 :**

Après examen du budget primitif 2024 de la commune présenté ligne par ligne par M. le Maire et les membres de la commission des finances, le budget est voté :

- Équilibré en dépenses et recettes pour la section de fonctionnement comme suit :
  - Dépenses / Recettes de fonctionnement : 1 006 615,51€
- Équilibré en dépenses et recettes pour la section d'investissement comme suit :
  - Dépenses / Recettes d'investissement : 300 535,47€

**Le Conseil approuve et vote, à l'unanimité POUR (11 voix).**

**2024/014 Vote du Compte de Gestion 2023 du budget eau/assainissement :**

M. le Maire expose et commente le Compte de Gestion dressé par le Percepteur, visé par le Trésorier Payeur général. Les membres du Conseil Municipal déclarent que le Compte de Gestion n'appelle aucune observation ni réserve de leur part.

**Le Conseil vote, à l'unanimité POUR (11 voix).**

**2024/015 Vote du Compte Administratif 2023 du budget eau/assainissement :**

M. le Maire expose et commente le compte administratif du budget eau/assainissement.

M. le Maire n'est pas autorisé à prendre part au vote et désigne Mme BOCAT-MONNET Christiane présidente pour le vote du Compte Administratif 2023 du budget eau/assainissement.

Après avoir pris connaissance du détail des dépenses et des recettes réalisées, de l'état de l'actif et du passif :

Recettes de fonctionnement :	221 230,75€
Dépenses de fonctionnement :	165 267,04€
Résultat incluant résultat antérieur reporté :	570 565,00€
Recettes d'investissement :	41 159,18€
Dépenses d'investissement :	77 983,33€
Résultat incluant résultat antérieur reporté :	- 29 177,10€

**Le Conseil vote, hors la présence du Maire, à l'unanimité POUR (10 voix).**

**2024/016 Affectation du résultat du budget eau/assainissement :**

Après avoir entendu le Compte Administratif de l'exercice 2023, ce jour,

Considérant que les écritures sont conformes,

Statuant sur l'affectation du résultat de l'exercice 2023,

- un excédent de fonctionnement de 570 565,00€
- un déficit d'investissement de 29 177,10€

Le Conseil municipal décide à l'unanimité d'affecter le résultat cumulé comme suit :

- Reprendre 541 387,90€ en section de fonctionnement au c/002
- Reprendre - 29 177,10€ en section d'investissement au c/001
- Affecter 29 177,10€ au c/1068

**Le Conseil décide, à l'unanimité POUR (11 voix).**

**2024/017 Vote du budget primitif eau/assainissement 2024 :**

Après examen du budget primitif 2024 eau/assainissement présenté ligne par ligne par M. le Maire et les membres de la commission des finances, le budget est voté :

- Équilibré en dépenses et recettes pour la section d'investissement comme suit :
  - Dépenses / Recettes d'investissement : 243 151,14€
- En suréquilibre au niveau des recettes pour la section de fonctionnement comme suit :
  - Dépenses de fonctionnement : 376 928,84€
  - Recettes de fonctionnement : 759 992,90€

**Le Conseil approuve et vote, à l'unanimité POUR (11 voix).**

**2024/018 Renouveaulement de la convention de mutualisation des agents et équipements de la police municipale de Saint-Florentin dans le cadre d'une police pluri-communale :**

M. le Maire rappelle la convention se fait pour trois ans, et doit être réalisé 6 mois avant l'échéance qui est fixée au 1<sup>er</sup> septembre 2024. Elle définit les modalités de participation financière des communes et prévoit la fixation d'un coût forfaitaire spécifique à chaque commune avec une prise en compte d'une hausse de 2,5% par an (inflation et salaire). Il est donc nécessaire de délibérer pour son renouvellement.

M. le Maire rappelle que suite à la dernière convention, 3 policiers municipaux interviendront 2 h par semaine sur la commune de Champlost.

Le coût total annuel pour la commune, pour l'intervention de la Police Mutualisée, sera de :

- 8 272,00€ en 2024/2025
- 8 464,00€ en 2025/2026
- 8 664,00€ en 2026/2027

**Le Conseil vote, à l'unanimité POUR (11 voix).**

**2024/019 ONF Martelage Parcelle 10 :**

M. le Maire informe qu'il convient de délibérer pour le martelage de la parcelle 10.

**Le Conseil vote, à l'unanimité POUR (11 voix).**

**QUESTIONS DIVERSES**

NÉANT

La séance est levée à 00h15.

Vu par nous, Jean-Louis QUÉRET, Maire de la commune de CHAMPLOST, pour être affiché le 18 avril 2024, à la porte de la mairie, conformément aux prescriptions de l'article 56 de la loi du 05 avril 1884.

**Le Maire,  
Jean-Louis QUÉRET**

